

RÈGLEMENT COURSE D'ORIENTATION DE L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE BASSENS

DIMANCHE 11 OCTOBRE 2026 – PARC BEAUVAL A BASSENS

1 – OBJET

Le présent règlement définit les règles applicables à la course d'orientation organisée par l'amicale des sapeurs pompiers de Bassens, le dimanche 11 octobre 2026 à BASSENS.

La participation à l'épreuve implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

2- DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

La course d'orientation est une activité sportive consistant à rejoindre plusieurs balises dans un ordre libre à l'aide d'une carte fournie par l'organisateur, d'une boussole, dans un temps limité, en équipe de 2. La course se déroulera en milieu semi urbain sur la commune de BASSENS : zones urbaines, parcs, espaces verts, chemins et voies publiques.

2 épreuves sont proposées :

- une CO découverte : recherche de 10 balises dans un temps imparti de 1h maximum par équipe
- une CO confirmée : recherche de 20 balises dans un temps imparti de 2h maximum par équipe

Les équipes partiront toutes les 20 secondes.

3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La course est ouverte :

- aux participants majeurs
- aux mineurs avec autorisation parentale à partir de 13 ans pour le parcours découverte et à partir de 16 ans pour le parcours confirmé.

Chaque participant doit :

- être apte physiquement à la pratique sportive et fournir un PPS ou la licence FFCO en cours de validation
- respecter les consignes de sécurité décrites ultérieurement dans le présent règlement et rappeler lors du jour de la course
- disposer du matériel obligatoire

4 – LES INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font sur protiming en ligne.

Toute inscription comprend :

- le nom de l'équipe, l'identité complète des 2 équipiers (nom, prénom, date de naissance, adresse complète, téléphone, PPS ou numéro de licence FFCO, coordonnées de la personne à prévenir en cas de problème)
- le paiement des frais d'engagement d'un montant par équipe de 17 euros pour la CO découverte ou de 27 euros pour la CO confirmée
- l'acceptation du règlement
- les inscriptions pourront se faire sur place le jour de la course entre 7h30 et 9h dans la limite des places disponibles.

Aucun remboursement ne sera effectué sauf annulation de l'épreuve par l'organisateur.

Aucun dossard ne pourra être vendu ou transférer sans accord préalable de l'organisateur.

5 – MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Chaque participant doit disposer :

- d'une tenue adaptée
- de chaussures appropriées
- de la carte ou des cartes fournie(s) par l'organisation
- du système de pointage fourni par l'organisation

Matériel recommandé :

- boussole
- montre
- réserve d'eau
- couverture de survie
- téléphone portable

6 – DÉROULEMENT DE LA COURSE

- DÉPART : Les départs seront échelonnés toutes les 20 secondes
- POINTAGE : chaque balise devra être validée à l'aide du carton de contrôle. Tout carton perdu, détérioré rendant impossible la lecture entraînera une disqualification de l'équipe. Toute balise manquante entraînera une pénalité de 15 min.
- ARRIVÉE : le temps officiel est enregistré lors du passage et après validation des balises.

7 – CLASSEMENT

Le classement est établi :

- selon le nombre de balises validées
- puis selon le meilleur temps réalisé

En cas d'égalité, les participants seront départagés par :

- le temps de course
- et/ou la catégorie d'âge des participants

Un classement spécial sapeurs pompiers sera effectué sur la CO confirmés : L'organisation récompensera les premiers de chaque catégorie : masculin, mixte et féminine, non cumulable avec le classement scratch.

Classement général de chaque course : L'organisation récompensera les premiers de chaque catégorie : masculin, mixte et féminine sur la CO découverte et les 3 premiers de chaque catégorie féminines, mixtes et masculins sur la CO confirmés.

8 – SECURITE

Les participants doivent :

- respecter strictement le code de la route en zone urbaine
- porter un chasuble fluorescent
- respecter l'environnement
- porter assistance à toute personne en difficulté
- suivre les consignes de l'organisation et des signaleurs

L'organisation se réserve le droit :

- d'interrompre la course
- de modifier le parcours
- d'annuler l'épreuve pour raison de sécurité ou de force majeure

L'organisation met en place :

- un poste de secours
- des référents sécurité : à vélo ou à des points obligatoires de passage
- un numéro d'urgence du référent sécurité de la course : 06 45 61 61 59 Jérémy DELEBARRE

9 – INTERDICTIONS

Il est interdit :

- de tricher ou de falsifier un pointage
- d'utiliser un moyen de transport non autorisé
- de dégrader l'environnement
- de recevoir une aide extérieure non autorisée
- d'utiliser son téléphone portable ou tout aide électronique pour trouver les balises

Toute infraction entraînera une disqualification immédiate de l'équipe, pouvant aller jusqu'à une exclusion aux futures épreuves

10 – RÈGLES SPÉCIFIQUES AU MILIEU URBAIN

Les participants doivent impérativement :

- respecter le code de la route
- utiliser les passages piétons
- respecter les riverains
- ne pas pénétrer dans les propriétés privées
- respecter les zones interdites figurant sur la carte

Il est strictement interdit de :

- traverser la voie de chemin de fer
- traverser les voies dangereuses hors passages autorisés
- d'utiliser son véhicule
- de suivre volontairement les autres concurrents pour obtenir un avantage.

Tout non respect d'une de ces règles entraînera une disqualification immédiate de l'équipe.

11– RESPONSABILITÉ

L'organisateur décline toute responsabilité :

- en cas de perte ou vol
- en cas de non respect lié au règlement
- en cas de défaillance du participant

Chaque participant reste responsable de sa propre sécurité.

11- DROIT A L'IMAGE

Les participants autorisent l'organisation à utiliser les photos et les vidéos prises pendant l'évènement pour la communication de l'épreuve, sauf opposition préalable.

12 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les participants s'engagent à :

- respecter la faune et la flore
- ne laisser aucun déchet
- emprunter uniquement les zones autorisées

sous peine de disqualification

Le parcours emprunte des zones du PARC DES COTEAUX géré par le GPV RIVE DROITE. Il met en œuvre un plan de gestion écologique permettant de développer la biodiversité du parc. Cf règlement du Parc des Côteaux.

13 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Toute participation à la course vaut acceptation du présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement si nécessaire.

Contact : Cristelle STANKOVIC 0681935098